

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
S I V M SERRE CHEVALIER**

N°014-2024

026-2024/027-2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 18 juin  
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY  
le Conseil Syndical, convoqué le **3 juin 2024**  
s'est réuni en Mairie de La-Salle-les-Alpes



Département  
des Hautes Alpes  
Arrondissement de  
BRIANCON

Étaient présents :

**Pour SAINT CHAFFREY :**

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente  
Monsieur Roger GIRAUD, titulaire  
Madame Marine MICHEL, suppléante

**Pour LA SALLE LES ALPES :**

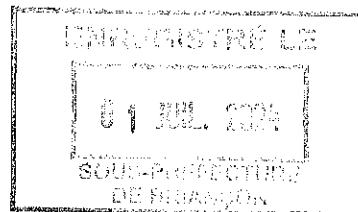
Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président  
Monsieur Jean Michel DELBANO, titulaire  
Madame Muriel FINE, titulaire  
Monsieur Gilles PERLI, suppléant

**Pour LE MONETIER LES BAINS :**

Monsieur Jean Marie REY, Président  
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire

est Secrétaire de séance Monsieur Roger GIRAUD

Nbre de titulaires en exercice : 12  
Nbre de membres présents : 9  
Nbre de membres ayant pris  
Part au vote : 9



**OBJET : ELECTION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE DU BUREAU SYNDICAL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 19 septembre 2023 portant sur l'« Election d'un nouveau Secrétaire du Bureau Syndical » désignant, après avoir voté à main levée l'élection de Mr GALLIANO Nicolas, Secrétaire du SIM à l'unanimité ;

**Vu** la démission de Mr GALLIANO Nicolas, de ses fonctions de 1er adjoint au Maire et de conseiller municipal, en date du 18 mars 2024 de la commune de Saint-Chaffrey ;

**Vu** les statuts du SIVM de Serre Chevalier ;

**Considérant** par conséquent la vacance du poste de Secrétaire du Bureau Syndical du SIVM Serre Chevalier ;

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services, qu'il convient de pourvoir le poste vacant de Secrétaire ;

**Considérant** l'unique candidature de Madame Martine ALYRE ;

**Considérant** que l'assemblée propose à l'unanimité un vote à main levée ;

**Considérant** que le principe démocratique est ainsi garanti ;

Monsieur le Président propose qu'il soit procédé à l'élection du Secrétaire et invite les délégués à procéder au vote à main levée.

Candidat, Madame Martine ALYRE :

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés : 10

Madame Martine ALYRE : 10 voix (dix voix)

Madame Martine ALYRE ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamée Secrétaire du SIVM Serre Chevalier et a été immédiatement installé.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.**

**Roger GIRAUD**  
Secrétaire de séance

**Jean-Marie REY**  
Président du SIVM

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*